

VOTRE DEPART DU LOGEMENT

La Lettre de congé

Vous devez notifier votre congé par lettre recommandée avec accusé de réception ou une lettre déposée en main propre contre signature à l'organisme. Cette lettre doit être signée par tous les titulaires du contrat de location.

- **Vous êtes marié**

Une lettre de congé suffit pour vous deux.

- **Vous êtes colocataire ou pacsé et que chacun a signé le bail**

Chacun des locataires devra adresser son congé. Dans le cas où un seul des locataires donne congé, l'autre locataire signataire pourra se maintenir dans les lieux.

Le préavis de départ

Votre contrat de location prévoit un **préavis légal de 3 mois** pour toutes vos locations (logement, garage). Ce délai court à partir de la réception de votre lettre de congé par Val Savoie Habitat.

Dans certains cas, la durée du préavis peut être réduite sur présentation d'un justificatif.

Votre préavis peut ainsi être ramené à :

- 2 mois :
 - ⇒ Déménagement vers un autre logement social.
- 1 mois :
 - ⇒ Mutation professionnelle,
 - ⇒ Perte d'emploi,
 - ⇒ Retour à l'emploi consécutif à une perte d'emploi,
 - ⇒ Premier emploi,
 - ⇒ Passage au RSA,
 - ⇒ Personne de plus de 60 ans dont l'état de santé justifie un changement de domicile.

Quelque soit la durée de votre préavis, vous devez permettre à toute personne adressée par Val Savoie Habitat de visiter le logement.

Les clés
pour un
départ
réussi



VOTRE DÉPART DU LOGEMENT

La visite conseil

Après la réception de votre lettre de congé, votre Chargé d'Etat des Lieux de Sortie prendra contact avec vous pour la visite conseil de votre logement. La visite conseil est indicative. Elle permet de :
vous informer, si nécessaire, sur les travaux de remise en état à effectuer avant votre départ,
vous communiquer les réparations susceptibles de vous être imputées si Val Savoie Habitat doit les effectuer après votre départ.

Cette visite s'effectue alors que votre logement est meublé, c'est donc sous réserve des éléments qui n'auront pas été vus lors de cette visite.

Nous vous recommandons de laisser votre logement en bon état d'entretien et à faire vous même certains travaux que nous vous conseillons lors de votre visite conseil.

L'Etat des lieux de sortie

L'état des lieux de sortie s'effectue en votre présence et donne lieu à un constat écrit dont un exemplaire vous sera remis. Ce document rend compte de l'état de votre logement.

Celui-ci, ainsi que vos annexes (cave, cellier, garage,...) s'il y a lieu doivent être vides de tous les équipements qui n'y figuraient pas à votre entrée et rendus en état de propreté.

Par comparaison avec l'état des lieux d'entrée, il détermine les éventuelles réparations locatives à votre charge.

Lors de cet état des lieux, vous devrez remettre l'ensemble des clés à votre Chargé d'Etat des Lieux de Sortie.

Le solde de votre compte

Le solde du compte locataire peut être positif ou négatif. Il demande un certain délai pour être établi.

Après votre départ du logement, Val Savoie Habitat vous adressera un arrêté définitif de compte.

Votre départ ne signifie pas obligatoirement que votre compte est arrêté définitivement.

Votre dépôt de garantie vous sera rendu déduction faite des éventuelles sommes restant dues à l'organisme, dans un délai maximum de deux mois après la remise des clés en main propre.

**Les clés
pour un
départ
réussi**

VOTRE LETTRE DE CONGÉ

Prénom NOM :

Adresse :

CP VILLE :

Téléphone (*impératif*) :

N° Compte Client :

Val Savoie Habitat
Service Clientèle

9 rue Pasteur

BP 136

73208 ALBERTVILLE Cedex

Objet : lettre de congé

à

le

Monsieur le Directeur,

Je soussigné, (Prénom-Nom).....donne par la présente lettre, congé de :

- mon logement que j'occupe actuellement,*
- mon garage que j'occupe actuellement,*
- de mon logement et de mon garage que j'occupe actuellement.*

situé(s) :

Adresse du logement :

.....
.....
.....

Adresse du garage :

.....
.....
.....

Conformément aux dispositions de mon contrat de location, je vous informe que mon logement sera libéré par mes soins le

Je vous informe que je quitte mon logement au motif de

- Ce motif étant une cause légale de réduction de préavis, vous trouverez ci-joint les documents justificatifs.*

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Fait à

Le

Signature Titulaire du bail

Signature Titulaire Conjoint ou Co-Titulaire du bail

Nouvelle adresse à compter du :

.....
.....
.....

* merci de cocher la case correspondant à votre situation

